

Lois sur le tabagisme passif: La Bavière s'est prononcée contre la confusion espagnole

Comme le vote à Soleure, le verdict populaire de nos voisins confirme que les tentatives pour diluer des règles claires jettent le discrédit sur les associations de restaurateurs et sur les parlementaires.

* Les Annotations contenant la documentation exhaustive de cet article se trouvent dans la version online sur internet: www.bullmed.ch → «numéro actuel» ou «archives» → 2010 → 41. Voir aussi la lettre des auteurs à la rédaction à ce sujet, page 1604 de cette édition.

Le 4 juillet, les Bavarois ont voté sur leur initiative populaire («Volksbegehren»). Avec 61 % de «oui», ils ont décidé qu'on ne fume pas dans les lieux publics fermés; les exceptions ouvrant la porte aux interprétations discutables ont été refusées. La Force de ce refus (en Soleure deux tiers des votants) devrait faire réfléchir les politiques suisses: Le peuple a bien compris que la protection de la fumée passive doit inclure tout le monde, sans exception. C'est le but visé par l'initiative populaire de la Ligue pulmonaire suisse, déposée en mai avec 130 000 Signatures à la chancellerie fédérale.

Faits

Le peuple a bien compris que la protection de la fumée passive doit inclure tout le monde, sans exception

Un quart de la population suisse fume, mais deux tiers soutiennent les lieux publics sans fumée. Au Tessin, en Valais et aux Grisons, où ceux-ci existent depuis plus longtemps, le taux de soutien est encore plus élevé. Actuellement, 15 Cantons connaissent des lois plus contraignantes que la loi fédérale. La plupart ont vu le jour suite à un vote populaire, comme dans le Tessin, les Grisons, le Valais, Genève, Soleure, Vaud, Uri, Fribourg, Bâle, Zurich, St.-Gall. Trois quarts de la population suisse est concerné par ces lois. Des études dans plusieurs pays démontrent que les angoisses existentielles des restaurateurs ne sont pas fondées: Ni les pubs irlandais, ni le secteur gastronomique italien ou français n'ont connu la crise suite aux interdictions de fumer. Déjà en 2004, une année après l'interdiction de la fumée dans les lieux publics à New York, les restaurateurs ont payé 8,7% plus d'impôts que l'année précédente [1]*. Ces constatations devraient suffire à convaincre restaurateurs et parlementaires que les espaces sans fumée sont la normalité, telle que perçue par la population.

Les intérêts des restaurateurs... et d'autres

C'est une donnée constante depuis les années 90 aux Etats-Unis: les restaurateurs se battent contre l'interdiction de fumer. Les documents des archives de l'in-

dustrie du tabac prouvent que les associations des restaurateurs ont été infiltrées par celle-ci [2, 3]. L'argumentation classique telle que «la tendance puritaine d'interdire les plaisirs de manger, boire, et fumer», de l'ingérence de l'état, et du respect de la liberté des propriétaires de décider si chez eux il est permis de fumer ou non, se trouvent déjà dans la résolution du congrès international de HoReCa (Hotel/Restaurant/Café) de Hongkong en 1995 [4]. Cette résolution fut reprise par Gastrosuisse une année plus tard [5]. Le Congrès international avait été sponsorisé et organisé par Philip Morris [6] depuis la Suisse et de nombreux restaurateurs suisses y participèrent, notamment Florian Hew, qui fut directeur de Gastrosuisse durant des longues années [7].

Crédibilité des parlements

Même si l'on admet les arguments financiers infondés du secteur, on serait en droit d'attendre des parlements qu'ils tiennent compte des arguments de santé publique, explicités dans le rapport de la sous-commission du Conseil national du 1.6.2007 [8]. Ceci d'autant plus que les arrêts du tribunal fédéral (9) et de la Cour constitutionnelle allemande [10], tout comme la Convention cadre pour le contrôle du tabagisme de l'OMS [11], retiennent sans équivoque la toxicité de la fumée passive: la santé de la population prime sur les intérêts économiques. Malgré cela, le recul supposé du chiffre d'affaires des restaurants était invoqué comme argument dans les débats du parlement fédéral [12, 13]. Les votes des Chambres en 2007 et 2008, conduisant à la loi fédérale «Gastroboro» d'octobre 2008, font conclure que plusieurs représentants du peuple ont voté contre ce qu'ils ont déclaré à la presse [14] ou dans le questionnaire de Smartvote [15]. Il est à noter que le parti démocrate-chrétien se révèle être la force politique qui semble succomber le plus facilement à ce conflit de conscience, si l'on le mesure au nombre des parlementaires (16, 17) ayant voté contrairement à l'opinion déclarée antérieurement.

Chez nos voisins, des forces similaires sont à l'œuvre, comme le démontre le chemin parcouru par le texte de loi voté récemment en Bavière. La nouvelle

Correspondance:
Dr méd. Rainer Martin Kaelin
2, place l'Hôtel-de-Ville
CH-1110 Morges
rmkaelin@sunrise.ch

coalition gouvernementale CSU/FDP décida en mars 2009 d'un amendement de la loi de protection contre la fumée passive. La loi acceptée par 84% des votes du Landtag de décembre 2007, «la meilleure d'Allemagne», devait être diluée à la manière espagnole, en offrant la possibilité aux établissements publics de se déclarer établissements fumeurs. L'insécurité légale ainsi créée conduisit à une inobservation de l'interdiction de fumer en lieu public. Le parti écolo-démocratique (l'ÖDP), allié à des organisations de la santé, initia alors une pétition populaire contre l'amendement de la loi. Les obstacles à franchir avec cet instrument politique en Bavière sont considérables: avec le texte de la pétition (identique avec la loi originale de 2007) les initiants devaient déposer 25 000 signatures, pour ensuite motiver 10% des ayants droit au vote à s'inscrire, dans un laps de temps défini, sur les listes de soutien dans les communes. Avec étonnement l'Allemagne entière apprît en fin de l'année que la pétition avait abouti: entre le 19 novembre et le 2 décembre 2009, 1 300 000 citoyens bavarois s'étaient inscrits sur les listes, beaucoup plus que les quelques 900 000 requis... La petite ÖDP et ses alliés ont donc prouvé en juillet aux partis de la coalition que leur calcul politique en faveur de l'industrie, aux frais de la santé de la population s'était révélé faux.

Conclusions

Tout d'abord on est en droit de prédire que les interdictions de fumer, acceptées et observées par la population, ne sont nullement à l'abri des manœuvres des lobbies, qui utiliseront tous les rouages législatifs pour les diluer. Ceci s'est produit déjà en Suisse, dans les cantons de Genève, Zurich, Soleure, Appenzell, Tessin et Uri. Dans trois de ces Cantons (GE, SO, UR) la population a été appelée aux urnes deux fois à ce sujet. Dans le cas de la Bavière, il est particulièrement

Les médias suisses gardent le silence

choquant que cette manœuvre ait pris son origine dans un arrangement entre les partis de la nouvelle coalition qui recomposa la commission de santé du Landtag [18]. Ensuite, on doit conclure que la confusion législative espagnole et la multitude de règles sont les buts recherchés par le lobbying parlementaire dans des pays à structure fédérale comme l'Allemagne et la Suisse. Il est notoire, que la loi espagnole d'interdiction de fumer n'est pas respectée [19]: ses exceptions (des fumeurs ne sont exigés que dans les établissements de plus de 100 m²; les plus petits établissements peuvent se déclarer fumeurs) garantissent que personne ne connaît la règle en vigueur à un endroit

donné. Nos parlementaires fédéraux en étaient bien conscients lors qu'ils débattaient du projet de loi émanant de l'initiative du Prof. Gutzwiller: les problèmes de délimitations et les inégalités entre établissements qui en résulteraient leurs ont été expliquées par l'expert en santé publique lui-même [20].

Le rôle des médias: le silence

La troisième conclusion qui s'impose de l'analyse de ces faits laisse des plus songeur: Les médias suisses gardent le silence. Aucune contribution des médias écrits ou audiovisuels sur l'interdiction de fumer ne mentionne la situation à l'étranger, la convention cadre du contrôle du tabagisme de l'OMS ou le vote populaire en Bavière. Nulle part on questionne la plausibilité des revendications des restaurateurs ou leur crédibilité, alors que même dans la cafétéria de Philip Morris personne ne se plaint de l'interdiction de la cigarette [21]. Déjà en 1998, le prof. Zeltner, alors directeur de l'OFSP, avait dénoncé publiquement la collusion entre l'industrie du tabac, les parlementaires fédéraux et les publicitaires en Suisse [22]. Mais le thème est resté tabou, même si l'on reconnaît facilement les alliances bien rodées depuis des décennies [23]: En 2008, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) fonda l'alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée. On y trouve comme membres Economiesuisse, Gastrosuisse, Hotellerie-suisse, Publicité Suisse, Fédération suisse des fabricants de cigarettes, l'Association suisse des commerçants de tabac, Viscom (Association suisse pour communication visuelle) et autres. A noter les organisations qui soutiennent cette alliance: Le parti démocrate-chrétien [24], l'Union démocratique du centre [25], le groupe d'intérêt Liberté, et Swiss Cigarette, ce qui documente clairement l'intrication des intérêts entre industrie et partis politiques.

Perspectives

L'espoir est fondé, que les citoyens-électeurs suisses, comme les Bavarois le 4 juillet, manifesteront aux représentants du peuple leur volonté de trancher le débat sur l'interdiction de fumer en leur faveur et contre les intérêts de l'industrie du tabac. La dépendance excessive des médias de la publicité laisse craindre cependant que le processus démocratique et celui de la formation des opinions publiques [26] seront contre-carrés et freinés par les intérêts de l'économie. Le lobby de l'industrie du tabac continuera à faire pression sur les parlements (fédéral et cantonaux) et sur les média pour défendre leurs avantages pécuniaires au détriment de la santé de la population. C'est pourquoi nous lançons un appel urgent à tous les parlementaires de ratifier la convention cadre pour le contrôle du tabagisme de l'OMS et d'adopter une loi fédérale de protection contre la fumée passive qui mérite son nom.

- Dr. Jürg Barben**, Privatdozent, Leitender Arzt Pneumologie/Allergologie, Ostschweizerisches Kinderspital St. Gallen
- Dr. Heinz Borer**, Leitender Arzt, Pneumologie, Bürgerspital Solothurn
- Dr. Otto Brändli**, Pneumologie FMH, Präsident der Lungenliga Zürich, ehemaliger Chefarzt der Zürcher Höhenklinik Wald
- Prof. Dr. Martin Brutsche**, Chefarzt Pneumologie und Schlafmedizin, Kantonsspital St. Gallen
- Prof. Dr. Thomas Cerny**, Präsident Krebsforschung Schweiz KFS, Chefarzt Onkologie/Hämatologie Departement Innere Medizin, St. Gallen
- Dr. Jean-Marie Choffat**, FMH Pédiatrie, ancien médecin chef de l'Hôpital de zone Morges
- Dr. Peter Dür**, Ärztlicher Direktor, Solothurner Spitäler AG
- Prof. Dr. Jean-William Fitting**, Médecin chef, Service de Pneumologie CHUV, Lausanne
- Dr. Jean-Georges Frey**, Pneumologie FMH, Médecin sous-directeur du Centre valaisan de Pneumologie, Montana, VS
- Dr. Martin Frey**, FMH Innere Medizin und Pneumologie, Chefarzt Barmelweid
- Prof. Dr. Jean-Michel Gaspoz**, FMH Médecine interne, Chef du département de médecine communautaire et des urgences, Hôpitaux universitaires de Genève
- Prof. Dr. Thomas Geiser**, Direktor/Chefarzt Universitätsklinik Pneumologie, Inselspital Bern
- Prof. Dr. Jürg Hammer**, Stellvertretender Chefarzt, Leiter Pneumologie und Intensivmedizin, Universitätskinderklinik beider Basel
- Dr. R. M. Kaelin**, Médecine interne et Pneumologie FMH, Vice-président de la ligue pulmonaire vaudoise, Morges VD
- Dr. Werner Karrer**, Innere Medizin und Pneumologie FMH, Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für Pneumologie, Chefarzt und Vorsitzender der Klinikleitung, Luzerner Höhenklinik Montana
- Dr. Dr. h. c. Andreas Knoblauch**, ehemaliger Präsident der Lungenliga und Chefarzt der Abteilung Pneumologie und Schlafforschung des Kantonspitals St. Gallen.
- Dr. Bruno Knöpfli**, Pädiatrische Pneumologie FMH, Davos Platz
- Dr. Max Kuhn**, Leitender Arzt Pneumologie, Kantonsspital Graubünden, Chur
- Dr. Alec Martin-Achard**, FMH Pneumologie Genève
- Dr. Donath Marugg**, Chefarzt FMH Innere Medizin, Pneumologie und Intensivmedizin, Samedan
- Dr. Marc Müller**, FMH Allgemeine und Innere Medizin, Präsident des Berufsverbandes Haus- und Kinderärztinnen Schweiz
- Prof. Dr. Laurent Nicod**, Médecin-chef du service de Pneumologie, CHUV, Lausanne
- Dr. Reto Olgiati**, Pneumologie et Médecine interne FMH, Délémont
- Prof. Dr. Arnaud Perrier**, Médecin chef, Service de médecine interne Hôpital universitaire Genève
- Dr. Max Pfenninger**, FMH Pneumologie, Olten
- Dr. Maurus Pfister**, Pneumologie FMH, Ärztlicher Leiter Innere Medizin, Spital Rorschach, Kantonsspital St. Gallen
- Dr. Franco Quadri**, Capo Servizio Pneumologia, Ospedale Bellinzona et valli
- Dr. Philippe Rieder**, Médecin chef de service, Hôpital de Saint-Loup/VD
- Prof. Dr. Thierry Rochat**, Médecin-chef, service de Pneumologie, Hôpital universitaire de Genève, Principal investigator étude SAPALDIA
- Dr. Martin Rüegger**, Innere Medizin, Arbeitsmedizin FMH, Zürich
- Dr. Pierre Schmidlin**, FMH Médecine générale et Psychiatrie/ Psychothérapie, Sierre
- Prof. Dr. Markus Solèr**, Chefarzt Pneumologie Claraspital, Präsident der Lungenliga beider Basel
- Dr. Olivier Staneczek**, Medecin interne et Pneumologie FMH, Clarens /VD
- Dr. Martin Tschan**, Pneumologie und Innere Medizin, Laufen, BL
- Prof. Dr. Jean-Marie Tschopp**, Chef du Departement médecine interne du Centre hospitalier du centre du Valais, Sion et Médecin Directeur Centre valaisan de Pneumologie Montana
- Dr. Hubert Varonier**, Privat-docent, Pédiatrie et Allergologie FMH, Crans-Montana, VS
- Dr. Beat Villiger**, FMH Pneumologie und Innere Medizin, FMH Rehabilitation und physikalische Medizin, Sportmedizin SGSM, CEO Schweizerisches Paraplegikerzentrum Nottwil/LU
- Dr. Virgile Woringner**, FMH Pédiatrie, médecine scolaire, Lausanne
- Dr. Jean-Pierre Zellweger**, Privat-docent, Université Lausanne

Références:

- 1 New York City. The state of smoke free New York City. A one year review. New York 2004. Cité en The smoke free Europe partnership. Smoke free Europe makes economic sense. Brussels, ERS journals.2005.
- 2 Fogels testimony: «Témoignage devant le conseil de la ville de New York, le 6 juin 1994. Mon nom est Barry Fogel. Je suis propriétaire d' une chaîne de restaurants avec des établissements à Beverley Hills, (...) En 1988 une des premières interdictions de fumer dans les établissements publics du pays fut instaurée à Beverley Hills. Cette loi fut révoquée 5 mois plus tard, suite au lobbying de l'association des restaurateurs de Beverley Hills. J'étais le président de cette association. Il n'existait pas d'association de restaurateurs avant l'interdiction de fumer. Nous avons été organisés par l'industrie du tabac. L'industrie nous a aidé à payer la plainte légale contre Beverley Hills. L'industrie fit même transporter par Lear Jets certains de nos membres à Rancho Mirage, une autre ville en Californie, où l'on préconisait une interdiction de fumer, pour qu'ils témoignent contre un tel interdit. Des représentants de l'industrie étaient présents à plusieurs de nos réunions. De manière répétée l'industrie prétendait que les restaurants de Beverley Hills pendant les 5 mois d'interdiction de la fumée, auraient perdu 30% en recettes. Des chiffres officiels cependant, qui se basaient sur l'impôt des ventes, montraient une légère croissance des chiffres d'affaires. Je regrette ma collaboration avec l'industrie du tabac. Lorsque j'ai appris, en 1991, que la fumée passive cause le cancer, j'ai décidé que tous les restaurants «Jacopo's» seraient à 100% libres de fumée, y inclus le bar et l'aire extérieure couverte. Même dans ce contexte économique difficile, les ventes ont augmentés...»
- 3 Archives de Philipp Morris (PM 2048294028). Lettre signée par Dr. Xavier Frei, Directeur de HoReCa (Hotel/Restaurant/Café) international, Blumenrainstrasse 12, Zurich, datée du 30.10.1994, adressée à Stig Carlson, Director Corporate Affairs Philipp Morris, Lausanne: «... J' aimerais vous remercier à nouveau... pour la forme, je répète ici les décisions: 1. Philipp Morris USA payera 60000 pour 1994/95. 2. Philip Morris Europe payera 30000 pour l'année 1994/95. 3. Au-delà de cette aide financière, PM donnera un coup de main par son agence de promotions (Ho.Re.Ca.- News etc.)...»
- 4 Document Philip Morris PM 2048253287, Honkong 13.9.1995.
- 5 Lettre de Ulrich Crettaz, Philip Morris Lausanne, à Matt Winocur, datée du 19.6.1996: «... Cette résolution est le résultat de la collaboration directe entre Philip Morris et Gastrosuisse.»
- 6 PM 204823107: (Document interne pour la planification du congrès) «...6. Nous planifions des brèves études sur l'attitude des clients concernant leurs préférences, y compris des arrangements concernant la fumée dans les restaurants. Ulrich Crettaz (Philip Morris S.A. Lausanne) s'en occupera avec Hotel International et leur agence de relations publiques Jäggi.»
- 7 M. Florian Hew présida, en tant que «Director of the Swiss Federation for Cafés, Restaurants and Hotels/ Gastrosuisse Zurich» l'atelier du 11.9.1995 au congrès HoReCa à Hongkong. – F. Hew, pendant de nombreuses années directeur de Gastrosuisse, déclara, (gros titre dans le «Matin dimanche») le 4.6.2006: «les Suisses ne veulent pas des restaurants non fumeurs». M. F. Hew parle pour Gastrosuisse au Hearing de la commission de la santé du conseil des états en février 2008.
- 8 Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national du 1.6.2007 sur l'initiative parlementaire pour la protection de la population et de l'économie de la fumée passive.
- 9 Arrêt du tribunal fédéral 133 1 110, du 28.3.2007, Slatkine et Petroz contre le Grand conseil du Canton de Genève. (www.bger.ch).
- 10 Tribunal Constitutionnel allemand, Karlsruhe. Arrêt du 30.7.2008. Tout en donnant raison aux plaignants, qui invoquaient un traitement inique dû à la nouvelle loi de protection contre la fumée passive, la Haute cour constate, que ce n'est pas la règle de protection qui conduit à une injustice, mais les exceptions de la loi. Voir aussi: Freiheitsrechte und Rauchverbote. BMS, 2008,89:48,2083–4.
- 11 www.who.int/tobacco/framework
- 12 Séance du Conseil des états, du 4.3.2008 (Bulletin officiel, p. 28). Hans Hess (RL, OW), président de l'association des commerçants de tabac suisses. «... qu'en Irlande, après l'interdiction de fumer (...) les chiffres des employés des restaurants et hôtels ont baissé entre juin 2004 et mai 2005 de 1,6 pourcent (...) Les chiffres d'affaire baissèrent même, entre avril 2004 et mars 2005 de 4,9 pourcent.» (Note de l'auteur: Des variations de cet ordre de grandeur devraient pas être rares dans tous les secteurs de l'économie, pour des raisons diverses. Par ailleurs le Conseiller aux états omet de mentionner, que le trend était à la baisse déjà avant l'interdiction.)
- 13 Conseil national du 11.6.2008 (Bulletin officiel, 2008, N) Pascal Couchepin: «Les arguments économiques ne sont pas très sérieux. Honnêtement, ils ne sont pas sérieux! Et ils ne me paraissent pas devoir l'emporter face aux arguments de santé publique.»
- 14 L'hebdomadaire «l' Illustré» du 24.5.2008, présente les 62 parlementaires romands, dont 56 soutiennent l'interdiction en lieu public. Néanmoins, selon le vote électronique, 15 de ces élus votèrent au Conseil national, le 11.6.2008, pour le compromis pourri de la loi actuelle. Liste nominative dans note 15 de «Etre crédible II. Le champ de mines de la prévention.» BMS. 2008, 38.
- 15 Lors du vote du Conseil national du 11.6.2008, 9 parlementaires votèrent pour le compromis, alors qu'ils s'étaient prononcé dans le questionnaire de smartvote pour une interdiction de la fumée en lieux public, liste nominative, dans note 14. de «Etre crédible II. Le champs de mines de la prévention». BMS, 2008, 38.)
- 16 Lors du vote du 4.10.2007, 4 membres du PDC et 2 du parti liberal-radical votèrent pour la proposition de loi prévoyant des établissements fumeur et des fumeurs avec service, contrairement à ce qu'ils avaient déclaré dans le questionnaire de smartvote.
- 17 Lors du vote du Conseil national du 11.6.2008, 5 membres du PDC, 2 membres du parti libéral-radical et 2 membres de l'UDC votèrent pour la proposition de loi prévoyant des établissements fumeur et des fumeurs avec service, alors qu'ils s'étaient prononcés pour une interdiction de fumer dans les lieux publics dans le questionnaire de smartvote. Voir aussi: Kaelin RM, Diethelm P: Support of an efficient passive

- smoke protection by parties and individual MP's in the Swiss Parliament 2004–2008. *Swiss medical weekly*. 2010; Suppl.179, 18 p.
- 18 Katja Auer: «Alles andere als Sternstunden». *Kommentar, Süddeutsche Zeitung*, 2. 6. 2009.
- 19 F. Musseau: «Loi antitabac ou pas, l' Espagnol fume, où bon lui semble». *Le temps* 5. 8. 2009.
- 20 Conseil des états du 17. 9. 2008: Gutzwiller (RL, ZH): «...C'est un fait, qu'(...) une très grande partie des restaurants en question tombe dans cette catégorie. La limite des 100 m² est relativement haute. (...) Et ici se pose la question, de l'applicabilité (...) En Italie et en France, il y a des règles claires. Il n'y a pas de problèmes. Les conditions sont absolument bonnes (...) L'Espagne connaît précisément cette règle particulière avec le choix pour les locaux de moins de 100 m². Là, il y a les premières analyses, (...) qu'il y a beaucoup de problèmes. Vous vous pouvez l'imaginer. Premièrement, c'est une injustice (...) ceci, la branche ne l'a jamais voulu. La branche a d'emblée combattu une règle de la loi sur le travail, toujours avec l'argument principal qu'on ne voulait pas d'inégalités à l'intérieur du secteur. (...) Ils existent beaucoup de problèmes de délimitation (...) Ceci n'est pas une législation solide.»
- 21 Rinny Gremaud, *Le Temps*, 21. 7. 2010: «La cafétéria de Philip Morris entre «wellness» et grande restauration».
- 22 Pierre Hazan, *Le Temps*. du 21. 10. 1998: «Le patron de la santé publique dénonce la collusion entre politiques et cigarettiers». Dans un séminaire de l'OMS, lors de l'exposition des cigarettiers «Tabexpo» 1998, à Genève, le Prof. Zeltner, alors Directeur de l'OFSP, mentionne par leur noms les conseillers nationaux Edgar Oehler, Président de la communauté des fabricants de cigarettes suisses, et Carlo Schmid, Président de Publicité suisse, exemples de collusion entre la politique et les intérêts de l'industrie.
- 23 www.awmp.ch
- 24 Aussi bien l'exception de l'établissement fumeur, qu'un employé est autorisé de servir dans un fumoir, pour autant qu'il donne son accord par écrit, ont été introduit dans la loi actuelle par des politiciens du PDC, la conseillère nationale Mme Thérèse Meyer-Kaelin, FR, et conseiller aux Etats Bruno Frick, SZ. L'entrée en matière sur la proposition de la minorité de la commission de la santé (et non pas sur la proposition de sa majorité) a été proposé par le conseiller national UDC Roland Borer.
- 25 L'excursion des parlementaires UDC de 2008 les a conduits dans le Canton de Neuchâtel, ce qui a été sponsorisé par Philip Morris.
- 26 Information AT, été 2010: Une analyse couvrant la période novembre 2009–février 2010 arrive à la conclusion, que dans la presse écrite sur le thème tabagisme passif dominant les tendances suivantes: scepticisme, recherche d'opinions extrêmes, méconnaissance du sujet. De 102 contributions (Articles rédactionnels, commentaires, lettres des lecteurs) 75 étaient négatifs, 21 positifs, 6 neutres.